

Le Centre Communal d'actions Sociales aide les jeunes Vetiéglois



AIDE AUX ETUDIANTS

Le Centre Communal d'Action Sociale a renouvelé l'aide de **100 €** aux étudiants de l'enseignement supérieur (**140 €** pour les élèves boursiers ou poursuivant leurs études à l'étranger) pour l'année 2018/2019.

Pour le versement de cette aide, veuillez apporter en mairie un **certificat de scolarité postérieur au 1er janvier 2019** (*la trésorerie n'accepte pas les certificats de début d'année scolaire*), éventuellement la notification **définitive** de bourse ainsi qu'un RIB ou RIP **avant le 19 mai 2019**.

Le Centre Communal d'actions Sociales aide les jeunes Vetiéglois



AIDE AUX ETUDIANTS

Le Centre Communal d'Action Sociale a renouvelé l'aide de **100 €** aux étudiants de l'enseignement supérieur (**140 €** pour les élèves boursiers ou poursuivant leurs études à l'étranger) pour l'année 2018/2019.

Pour le versement de cette aide, veuillez apporter en mairie un **certificat de scolarité postérieur au 1er janvier 2019** (*la trésorerie n'accepte pas les certificats de début d'année scolaire*), éventuellement la notification **définitive** de bourse ainsi qu'un RIB ou RIP **avant le 19 mai 2019**.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Conditions et modalités au verso

Commune de Vieille-Eglise

16 - 25 ANS

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Conditions et modalités au verso

Commune de Vieille-Eglise

16 - 25 ANS



AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE



Quelle aide ?

Une aide citoyenne forfaitaire **de 200 €** sera versée à l'auto-école en contrepartie de laquelle vous devez mener une activité bénévole d'une durée de 20 heures au profit d'une association ou au sein de la commune.

Pour qui ?

Aux Vétieglisoises et Vétieglisais âgés entre 16 et 25 ans.

Sous conditions de ressources

Inscrits dans une auto-école en vue d'acquérir le permis B ou la conduite accompagnée.

Comment en bénéficier ?

Retrait d'un dossier en mairie à compter du 30 avril.

Retour de ce dossier **avant le 1^{er} juin 2019.**

Si votre dossier est retenu, l'acceptation définitive de votre candidature sera validée par une commission composée d'élus et de membres du CCAS

L'attribution de l'aide dépend de votre motivation et volonté à vous investir pour la commune



AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE



Quelle aide ?

Une aide citoyenne forfaitaire **de 200 €** sera versée à l'auto-école en contrepartie de laquelle vous devez mener une activité bénévole d'une durée de 20 heures au profit d'une association ou au sein de la commune.

Pour qui ?

Aux Vétieglisoises et Vétieglisais âgés entre 16 et 25 ans.

Sous conditions de ressources

Inscrits dans une auto-école en vue d'acquérir le permis B ou la conduite accompagnée.

Comment en bénéficier ?

Retrait d'un dossier en mairie à compter du 30 avril.

Retour de ce dossier **avant le 1^{er} juin 2019.**

Si votre dossier est retenu, l'acceptation définitive de votre candidature sera validée par une commission composée d'élus et de membres du CCAS

L'attribution de l'aide dépend de votre motivation et volonté à vous investir pour la commune